



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-681-322 du 28/09/2015

MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 DU PROGRAMME DE BOURSES DE MOBILITE INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DANS LE CADRE DE LA COOPERATION FRANCO-BRITANNIQUE. SA DUREE SERA DE CINQ ANS

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme FICHET-CLAIRFONTAINE - Tel : 04 42 95 29 76/77 - Fax : 04 42 95 29 74

Ce programme est mis en œuvre par le British Council, en coopération avec le ministère de l'éducation nationale.

Il s'agit des bourses :

- Lefèvre (mobilité de classe), pour des élèves de 11 à 19 ans
- Charles de Gaulle (des mobilités individuelles d'élèves), pour des élèves de 17 à 19 ans

L'objectif est d'accompagner les partenariats scolaires déjà existants en finançant la mobilité de classe ou des mobilités individuelles d'élèves afin de renforcer l'ouverture et la coopération européennes et internationales au service des apprentissages, d'enrichir les pratiques pédagogiques et de développer un partenariat équilibré et pérenne. Cela permettra donc de renforcer considérablement des projets déjà mis en place et qui auraient besoin d'une dynamique nouvelle. Les établissements publics et privés sont éligibles.

Financement :

- 5 000 £ maximum par établissement pour une bourse collective (bourses Lefèvre) soit 10 000£ pour le partenariat
- 5 000 £ par établissement pour des bourses individuelles (bourses Charles de Gaulle). Trois élèves au moins par établissement doivent être impliqués dans le projet.

Constitution du dossier de candidature :

Toutes les informations sur Schools Online :

<https://schoolsonline.britishcouncil.org/content/financer-la-mobilit%C3%A9>

Les établissements partenaires compléteront ensemble, en français ou en anglais, un **seul formulaire** de candidature qui devra être envoyé **au British Council de Londres** pour le **30 novembre 2015**. Une copie devra être envoyée à **la DAREIC** qui émettra un premier avis en concertation avec les corps d'inspection. Le jury binational annuel émettra l'avis final. Les projets qui n'auront pas été envoyés à la DAREIC ne seront pas prioritaires.

Tout dossier parvenu après le 30 novembre 2015 ne sera pas traité.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Blandine BRIOUDE, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille